

Les points conseil budget (PCB) en Bretagne : pour prévenir le surendettement

Avec la crise sanitaire, les budgets des familles se sont trouvés encore souvent plus fragilisés financièrement. Les Points conseil budget (PCB) ont pour objectif de prévenir le surendettement et favoriser l'éducation budgétaire.

Qu'est-ce qu'un Point conseil budget (PCB) ?

Les points conseil budget (PCB) figurent parmi les mesures clés de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. C'est un service gratuit labellisé par l'État, pour prévenir le surendettement et renforcer l'accompagnement des personnes pouvant rencontrer des difficultés financières. Les conseillers budgétaires ont vocation à accompagner les familles dans leurs difficultés du quotidien pour :

- préserver leur pouvoir d'achat,
- éviter les frais d'incidents bancaires,
- contribuer à lutter contre le surendettement.

Les conseils sont personnalisés et le suivi est confidentiel et entièrement gratuit pour les personnes accompagnées, peu importe leur situation professionnelle ou leur niveau de ressources. Que ce soit pour faire une demande d'étalement de crédit, rédiger un courrier à sa banque, recourir à un droit, ou tout simplement faire le point sur ses dépenses, il est possible de contacter un Point conseil budget.

Des associations bretonnes des consommateurs labellisés

Parmi les associations de défense des consommateurs, plusieurs sont labellisées PCB, notamment : Familles Rurales, l'UDAF et l'AFOC.

Vous avez besoin d'un accompagnement pour vous aider à maîtriser votre budget ? Vous trouverez certainement un Point conseil budget près de chez vous. Retrouvez la liste sur le site du Ministère des solidarités et de la santé :

solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/PCB

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement–CTRC Bretagne, – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 – info@mce-info.org – www.mce-info.org